## Section 0 : Avis d'Appel d'Offres International

PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL DES VILLES DE PORTO-NOVO, SEME PODJI, ABOMEY-CALAVI, OUIDAH, ABOMEY, BOHICON, NATITINGOU ET NATITINGOU (PAPVS)

N°015 12024/SIRAT/PRMP/DP AUA/Coord-PAPVS/SPM du 20 octobre 2024

Date

: 22 octobre 2024

Pays

Bénin

Nom du projet

Travaux de construction de collecteurs d'assainissement pluvial et d'aménagement

de voies connexes dans la ville de Natitingou

Maître d'Ouvrage

Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable

(MCVT)

Référence du prêt

FI N° 96209 Serapis N°2022-0950 du 29 Décembre 2023

Référence de l'AOI

T\_PAPVS 1\_92211

1. Cet Avis d'Appel d'Offres fait suite à la version 6 du Plan de Passation des Marchés Publics publié sur le portail des marchés publics (www.marchés-publics.bj), le 10 juillet 2024.

- 2. Le Gouvernement de la République du Bénin a obtenu un prêt de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour le financement partiel du PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL DES VILLES SECONDAIRES (PAPVS), et à l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce financement pour effectuer des paiements prévus au titre du marché de construction de collecteurs d'assainissement pluvial et d'aménagement de voies connexes dans la ville de NATITINGOU.
- 3. La Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement du Territoire (SIRAT SA) invite par la présente, les soumissionnaires à présenter leurs offres sous pli fermé pour la réalisation des travaux de construction de collecteurs d'assainissement pluvial et d'aménagement des voies connexes dans la ville de Natitingou au Bénin. Ces travaux sont regroupés en un (01) lot unique ayant les caractéristiques suivantes :

## Lot PAPVS-NATI-BEI

- Collecteurs : construction de collecteurs d'eaux pluviales d'un linéaire total de 13 780,456 mètres
- Voirie : aménagement et construction de voirie de service pour un linéaire total de 6 663.611 mètres
- o Infrastructures sociocommunautaires : réalisation de 2 500 mètres linéaires de murs de clôture ; réalisation de 3 postes d'eau autonomes y compris tous les accessoires ; construction d'un ensemble de 5 blocs de latrines à quatre compartiments ; construction d'un ensemble de 2 modules de "trois salles de classes + bureau et magasin y compris les équipements mobiliers".

Les variantes ne seront pas prises en considération.

4. Le délai d'exécution des travaux est de vingt-quatre (24) mois.

Ce délai est non compris le délai de mobilisation de soixante (60) jours et court à compter de la date de démarrage notifiée à l'Entrepreneur par ordre de service.

- 5. La procédure sera conduite par mise en concurrence internationale en recourant à un Appel d'Offres (AO) telle que définie dans le « Guide de passation des marchés pour projets financés par la Banque Européenne d'Investissement juillet 2024 », et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Règlement de passation des marchés.
- 6. Les exigences en matière de qualification sont :
  - Ne pas avoir d'antécédents de non-exécution de marché au cours des trois (03) dernières années (2021, 2022 et 2023) ;
  - Justifier d'un chiffre d'affaires annuel moyen des bilans certifiés au cours des trois (03) dernières années (2021, 2022, 2023) de montant au moins égal à : trente milliards (30 000 000 000) de francs CFA
  - Avoir accès à des financements tels que des avoirs liquides ou lignes de crédit nets d'autres engagements, dans une banque ou institution financière acceptée par l'Autorité Contractante, d'un montant au moins égal à Quatre milliards (4 000 000 000) francs CFA
    - « Justifier les capacités financières par l'attestation d'une banque ou d'un organisme financier agréé en République du Bénin ou ayant un correspondant au Bénin ».
  - Avoir exécuté en tant qu'entreprise principale, membre d'un groupement, ou sous-traitant, au cours des dix (10) dernières années, comptées à partir de la date limite de dépôt des offres, au moins deux (02) marchés d'aménagement hydraulique lié à des infrastructures routières, urbaines, de drainage d'eau pluvial, d'aménagement de cours d'eau ou de construction de bassins de rétention, d'une valeur minimale de Vingt-deux Milliards (22 000 000 000) francs CFA
    - « Justifier les références spécifiques par des attestations de bonne fin d'exécution ou des procès- verbaux de réception signés par les maitres d'ouvrages ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales, maître d'ouvrage délégué) appuyé-e-s par des pages essentiels des contrats (page de garde + page de signature + page portant le montant en copies simples) ».

Aucune marge de préférence n'est prévue pour les entreprises ou groupements d'entreprises nationales.

Tous les soumissionnaires doivent se référer au DAO pour la liste complète des critères de qualification.

7. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations complémentaires auprès de la Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement du Territoire (SIRAT), et examiner le dossier d'Appel d'Offres aux adresses mentionnées ci-dessous, tous les jours ouvrables, de 08h00 à 12h30 et de 14h à 17h30 (GMT+1), à compter du 23 2024.

- soit par retrait en version électronique sous le format PDF sur clé USB (minimum 4 giga) ;
- soit en manifestant leur intérêt pour le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) par courriel à l'adresse prmp@sirat.bj avec copie à papvs@sirat.bj. Ils se verront transmettre par retour de courriel un lien leur permettant de télécharger le DAO.
- 8. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le 2024 à 10 heures (GMT+1) en deux versions :
  - une version papier : un (1) original et une (01) copie obligatoire ;
  - une version numérique sur clé USB <u>obligatoire</u> (La version numérique devra comprendre les fichiers modifiables des DQE et BPU remplis sur la base de ceux du dossier reçu ou téléchargé ainsi que la copie numérisée de l'offre original au format PDF);
  - le tout dans une enveloppe unique.

La soumission des offres par voie électronique n'est pas autorisée. Toute offre arrivée après l'expiration du délai limite de remise des offres sera écartée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse mentionnée cidessous, immédiatement après l'heure limite de dépôt des offres.

- 9. Les offres doivent être accompagnées d'une garantie bancaire d'offres, d'un montant de **Trois cents Millions (300 000 000) francs CFA.**
- 10. Veillez noter que le Règlement de Passation des Marchés exige que l'Emprunteur divulgue les informations sur les propriétaires effectifs du Soumissionnaire attributaire, dans le cadre de l'avis de Notification d'Attribution de Marché, en renseignant le Formulaire de Divulgation des Bénéficiaires Effectifs inclus dans le dossier d'appel d'offres.
- 11. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement du Territoire (SIRAT SA) Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de la SIRAT sis dans la von Obama Beach, Quartier Ahwanleko Plage – Ville de Cotonou; Étage/Numéro de bureau : 4ième étage bureau B 57 de l'Immeuble SCI Trait d'Union

> Pays : République du Bénin Numéro de téléphone : (+229) 21 30 05 00 / 97 48 70 55

Code postal: 04 BP 1109 Cotonou Bénin

Courriel: prmp@sirat.bj



12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de soumission.

Cotonou, le 2024

La Personne Responsable des Marchés Publics de la SIRAT SA,

Salifou MAMAN. -

